

Trois paradigmes pour penser les rapports entre générations

André Masson

En France, la rengaine est connue : arc-boutés sur leurs droits acquis et leurs rentes de situation, les aînés, forts de leur pouvoir dans les urnes (et de l'âge élevé des députés...), ne réserveraient pas un avenir très rose à notre jeunesse. Les nouvelles générations auraient mangé leur « pain blanc » pendant leur enfance ; outre les difficultés qu'elles connaissent au passage à la vie adulte, elles risquent de subir par la suite un sort moins enviable que celui de leurs prédécesseurs au vu, notamment, des menaces qui pèsent sur l'équilibre des dépenses publiques de santé et de la vieillesse (retraite, dépendance). L'écart pourrait d'ailleurs se révéler d'autant plus important que les cadets verront leur trajectoire grevée par le poids des remboursements des ardoises laissées par les générations antérieures : dette publique, dette implicite des droits à la retraite, etc.

Aussi les discours médiatiques s'alarment-ils à l'envi de la trop lourde dette laissée à nos descendants et se plaisent-ils à évoquer les conflits de génération qui s'annoncent dans les prochaines années, opposant une jeunesse sacrifiée aux « quinquas » ou aux « sexas » surprotégés, mieux rémunérés mais aussi plus fortunés, avec des taux de propriétaires du logement avoisinant les 70 %. Certains voudraient même étayer cette vision pessimiste de l'avenir des jeunes sur un mouvement de fond qu'ils croient déceler : à la croyance indéfectible dans le progrès aurait succédé la déploration récurrente du déclin de nos sociétés.

S'il paraît hasardeux de souscrire aveuglément à ces jugements à l'emporte-pièce, force est néanmoins de leur reconnaître une part de vérité dans un contexte de croissance économique déprimée et de vieillissement démographique accéléré. Notre analyse des relations entre générations, effectuée à travers le prisme de la répartition des ressources entre classes d'âge contemporaines, permet d'aller plus loin en distinguant trois pensées ou paradigmes (et trois seulement) qui structurent aujourd'hui les discours sur le social et orientent les voies de réforme possibles de l'État-providence.

Toute société doit se préoccuper de cette répartition du bien-être entre âges et générations et, plus précisément, de satisfaire les besoins spécifiques et de couvrir les risques propres associés aux deux périodes dites de dépendance économique : l'enfance, période de formation et d'éducation ; et la vieillesse, période de retraite. Elle le fait en adoptant un agencement ou une hiérarchie particulière des trois « piliers » pourvoyeurs de bien-être que sont, schématiquement, le marché, la famille et l'État. Doit-elle faire appel d'abord à la responsabilité individuelle des personnes, en tant qu'agents sur les marchés qui s'occuperaient

ainsi eux-mêmes de la couverture des besoins des vieux jours (par l'épargne, le travail, ou l'assurance vie) ; ou se reposer sur la famille et ses solidarités, pour l'éducation et l'intégration sociale des enfants comme pour le soutien aux aînés ; ou faire plutôt confiance aux politiques publiques et de transferts sociaux, ainsi qu'aux services collectifs à la personne (crèches ou cantines gratuites, maisons de retraite, etc.) ?

Inspiré par John Locke et les penseurs libéraux, le paradigme du *libre agent* privilégie le marché, la liberté et la responsabilité de l'agent ; elle se méfie en revanche de l'État, qui entraverait le fonctionnement des marchés par ses charges sociales et serait un frein à l'innovation et à l'initiative privée.

Inspiré par Jean-Jacques Rousseau et les penseurs sociaux-démocrates, le paradigme de *l'égalité citoyenne* privilégie l'État et l'égalité entre citoyens, égalité *ex ante* des possibles, mais aussi égalité *ex post* des réalisations. Elle se méfie de la famille et plus généralement des liens personnalisés, source d'iniquité et d'arbitraire.

Inspiré par Thomas Hobbes et les différentes formes de solidarisme, le paradigme *multi-solidaire* privilégie au contraire la famille, modèle archétype des solidarités entre proches comme entre générations, ainsi que la fraternité de la devise républicaine. Elle se méfie le plus du marché et de ses mécanisme individualistes et aveugles.

Cette trilogie oppose trois visions du monde (*Weltanschauungen*) qui reposent sur des postulats « métaphysiques » irréconciliables et offrent des diagnostics très différents sur la situation française actuelle. Elle présente des affinités partielles avec la typologie « idéale » (néo-wébérienne) du sociologue danois Esping-Andersen (1999) qui s'avère cependant source de confusions. Cette dernière distingue au départ trois modèles d'État-providence dans les pays occidentaux développés : le régime « libéral », dominant dans le monde anglo-saxon, qui privilégie le marché ; le régime « conservateur » de l'Europe continentale et du Sud, qui s'appuie sur la famille et les solidarités intermédiaires ; le régime « social-démocrate », attaché aux pays scandinaves, qui s'en remet à l'État et aux services collectifs, cherchant en particulier à socialiser le coût d'éducation des enfants.

Nous commencerons par brosser un état des lieux rapide de la situation française en rappelant que, chez nous comme ailleurs, les difficultés concernent désormais chacun des trois piliers pourvoyeurs de bien-être. Ce constat établit l'existence, particulièrement prononcée dans notre pays, d'un circuit des transferts (financiers) entre générations, les transferts publics s'effectuant d'abord en faveur des aînés alors que les transferts familiaux et les transmissions patrimoniales bénéficient en grande majorité aux enfants et petits-enfants. C'est pourquoi on parlera de *retours familiaux*.

Le point de clivage entre les trois pensées du social, qui concerne la famille et ses solidarités intergénérationnelles et les relations de substitution ou de complémentarité entre transferts publics et privés, apparaît au grand jour dans les jugements antinomiques portés, précisément, sur l'opportunité ou même la légitimité de ces retours familiaux : ces derniers

sont encensés par la pensée multi-solidaire, mais décriés par celle de l'égalité citoyenne, tandis que les partisans du libre agent ont, typiquement, une position ambiguë.

Nous verrons enfin comment les trois pensées du social, qui ont des implications divergentes quant au volume, aux priorités selon l'âge, et aux modalités d'intervention de l'État-providence, s'opposent encore sur les pistes de réforme à explorer.

Un état des lieux du cas français

La période actuelle est caractérisée par les difficultés que rencontrent les trois piliers pourvoyeurs de bien-être en France, mais aussi, avec des variantes, dans les autres pays européens.

Le premier constat, peut-être moins dramatique en France, concerne l'instabilité et la fragilité croissantes des familles. En Europe, 15 à 20 % des familles avec enfants sont dirigées par des mères célibataires et donc particulièrement vulnérables. Une des catégories pour laquelle la pauvreté a augmenté le plus regroupe les familles avec des enfants en bas âge (mères célibataires, couples d'individus peu diplômés ou avec un seul apporteur de revenu). Au regard de l'amélioration du niveau de vie des retraités, les auteurs sociaux-démocrates mettent l'accent sur l'augmentation de ces « nouveaux risques » – jeunes, peu diplômés, familles avec enfants –, et prônent la diffusion du double salaire, surtout pour les ménages les plus modestes, en soutenant les mesures qui permettraient aux jeunes femmes de concilier vie familiale et activité professionnelle dans des conditions acceptables.

Interpellant surtout le fonctionnement des marchés, le deuxième constat, typiquement français, concerne, sur les trente dernières années, la dégradation relative, sinon absolue, du sort des jeunes adultes en phase d'insertion : dévalorisation des diplômes ; stagnation du salaire d'embauche ; difficultés d'accès à l'emploi (chômage élevé, emploi précaire) ; décrochage du tiers des jeunes non qualifiés dans la nouvelle économie de la connaissance. Les cadets semblent regarder passer le tapis roulant d'une croissance, même réduite, sur lequel se trouvent leurs aînés, et vivre les phases cruciales de l'existence (économique, professionnelle ou familiale) au ralenti, tout leur arrivant *avec retard* : l'indépendance, l'entrée sur le marché du travail, la carrière professionnelle, l'accession à la propriété du logement, la mise en couple, les enfants, l'héritage... sans compter une retraite éventuellement différée. Après la situation euphorique des trente glorieuses, ce revirement a créé un fossé entre les aspirations et les réalisations des plus jeunes et alimenté les débats sur la fin de l'équité générationnelle et la rupture du « pacte générationnel » au détriment des nouvelles cohortes. Reste à savoir si les difficultés rencontrées par les jeunes correspondent seulement à un mauvais moment à passer – les retards à l'entrée en vie économique ne seraient que temporaires –, ou s'il faut craindre que les retards accumulés ne deviennent irréversibles, bouchant l'avenir de générations pénalisées tout au long de leur existence.

Dernier constat, l'État consacre ses dépenses les plus importantes, en constante augmentation, pour les plus âgés (santé, retraite), ce qui explique pour une large part l'amélioration sans précédent de la situation des retraités et l'existence d'un fossé grandissant entre jeunes et vieux – un phénomène en complète rupture avec la tendance lourde qui prévalait jusque là. Mais le volume élevé des transferts publics ascendants constituerait encore un moindre mal s'il était gérable en situation d'équilibre, les jeunes pouvant s'attendre à des niveaux et conditions de retraites comparables à ceux de leurs aînés : le plus préoccupant tient à l'envolée peu contrôlée des transferts concernés, en raison notamment du vieillissement de la population. Ces dérapages soulèvent la question de la viabilité (*sustainability*) des politiques de redistribution : l'État ne s'est-il pas livré à des promesses inconsidérées, et pourra-t-il tenir ses engagements vis-à-vis des retraités actuels et futurs sans trop augmenter les cotisations sociales en chargeant la barque déjà lourde des jeunes générations ?

Encore faut-il avoir une idée des masses en présence. Le tableau 1 fournit pour la France d'aujourd'hui un ordre de grandeur, en pourcentage du produit intérieur brut, des montants annuels de transferts en espèces, effectués par l'État ou organisés par la famille, ascendants ou descendants. Il fournit ainsi un instantané des solidarités publiques et privées entre générations en soulignant l'importance quantitative des flux concernés.¹

La partie droite du tableau, consacrée à la redistribution publique montre qu'aujourd'hui les 60 ans et plus, constituant le cinquième de la population, perçoivent chaque année, en transferts de retraite ou de santé (ou d'accroissement de la dette publique), près de 20 % du revenu national, soit davantage que l'ensemble des autres classes d'âge en dépenses de santé, éducation, allocations familiales, minima sociaux, chômage, etc. Au total, les transferts sociaux (incluant l'éducation) constitue quelque 37 % du PIB.

Ces seuls chiffres montrent que la viabilité des dépenses sociales face au vieillissement et à une croissance ralentie est un problème *global*. Dans chaque cas, retraite, santé, dépendance, dette publique, on peut sans doute échafauder des solutions possibles, en tablant souvent, d'ailleurs, sur le retour de la croissance. Mais globalement, les plus de 60 ans (qui ne représentaient que 6 % de la population en 1950...) touchent déjà 20 % du PIB alors qu'ils ne constituent encore que le cinquième de la population. Qu'en sera-t-il lorsqu'il représenteront 35 % des Français en 2050, sachant que la croissance ne se décrète pas et n'est pas davantage inscrite sur un grand rouleau, mais dépend notamment des dépenses d'éducation et de formation ?

La partie gauche du tableau, consacrée à la famille, isole les transferts financiers entre adultes : les flux présentent une asymétrie très prononcée, inverse des transferts publics, les bénéficiaires étant surtout les enfants ou petits-enfants. Pour prendre un seul exemple, les aides financières entre adultes (versements réguliers d'argent, dons ponctuels, paiement d'un

¹ Les transferts en temps ou en nature ne sont indiqués que pour mémoire : les montants les plus importants, d'origine familiale, sont difficiles à chiffrer car très sensibles aux conventions de calcul ou d'imputation retenues.

loyer, prêts divers, etc.) sont au total 10 fois plus importantes vers l'aval que vers l'amont, ce qui fait écho au proverbe allemand : « un père s'occupe plus de dix enfants que dix enfants d'un père ».

Le tableau 1 propose ainsi une fresque synthétique qui fournit des informations précieuses sur l'équilibre général des transferts publics et privés, ascendants ou descendants : les flux financiers publics ont tendance à remonter les générations, les flux financiers privés à les descendre. Dans le cas français tout au moins, on peut donc véritablement parler d'un *circuit* des transferts (financiers) entre générations, avec comme un partage des rôles : l'État s'occupe d'abord des plus âgés, et la famille des plus jeunes.

Cette vérité première ne doit cependant pas faire oublier que les masses en jeu ne sont pas comparables. Les retours familiaux – aides, donations et héritages – ne représentent au total que la moitié environ (6,5 % du PIB) des seules dépenses pour la retraite ou la dépendance (13 % du PIB). En revanche, ils se font déjà plus souvent avant le décès, les flux *inter vivos* d'aides et de donations (3,5 %), versés quand les enfants en ont le plus besoin, dépassent désormais les héritages (3 %), reçus aujourd'hui « trop tard », en moyenne à 50 ans quand la vie est déjà faite.

La question clivante de l'opportunité des retours familiaux

Cette question, analysée surtout par les sociologues de la famille, peut se poser de manière caricaturale comme suit : au lieu que l'État redistribue directement aux jeunes, pourquoi ne verserait-il pas davantage – éventuellement « en excès » – aux générations âgées, en laissant le soin à ces dernières de recycler le trop perçu vers les générations suivantes, par le canal des transferts familiaux ?

Dans la hiérarchie d'agencement des trois piliers, les tenants de la pensée multi-solidaire privilégient la famille. Parce qu'ils misent sur la générosité (sous une forme altruiste ou une autre) des individus à l'égard de leurs enfants – les parents savent, veulent et font ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants –, ils voudront multiplier des retours familiaux qui permettent à cette disposition parentale bénéfique de s'exercer à plein et renforcent, par ailleurs, des solidarités familiales salutaires. Pour Martin Kohli (1999), par exemple, ces transferts familiaux sont dotés d'externalités positives, parce qu'ils améliorent la position des parents âgés (autrement laissés pour compte) dans la famille, et confèrent à ces derniers un contrôle salutaire sur les jeunes (!). En outre, ces transferts seront plus efficaces que les aides publiques parce que les parents connaissent mieux leurs enfants et leurs besoins et sont guidés par leur affection. Enfin, la multiplication de ces transferts renforcent une solidarité familiale (cohésion, liens de sociabilité) jugée hautement bénéfique.

Les tenants de l'égalité citoyenne voudront à l'inverse supprimer ces retours, ou au moins les réduire. Ils jugent ces derniers à la fois peu efficaces – l'action publique pour les

jeunes générations, sous forme de services à la personne, le serait bien davantage –, mais aussi inévitables – les transmissions patrimoniales contribuent à la (re)production des inégalités –, et même illégitimes, car source d'effets pervers ou d'obligations arbitraires (jeunesse prolongée chez les parents, absence d'autonomie, liens de dépendance, etc.). Pour Esping-Andersen (2002), par exemple, ce « détour » par la famille permis par des transferts publics généreux aux aînés constitue « un système pervers de redistribution du second ordre au sein des familles – allant des grands-parents et parents aux enfants et petits-enfants –, un système inégalitaire qui subventionne les familles riches et pénalise les plus pauvres ».

Pour les partisans du libre agent, enfin, le droit de propriété est intangible : en principe, les aînés sont libres de disposer comme ils l'entendent de leurs biens et il n'existe en substance aucun droit à l'héritage, ni privilège accordé au droit du sang ou au lignage². La vulgate « libérale » partage même une certaine méfiance à l'égard de la famille : elle ne prisera guère des retours patrimoniaux trop importants bénéficiant à des enfants qui ne les ont pas vraiment « mérité », parce que cette manne indue serait source potentielle d'aléa moral (enfants assistés) et d'inégalité des chances. Au delà d'un certain montant, l'argent devrait donc retourner à la société – sous forme de fondations, dons caritatifs, œuvres de bienfaisance...³ : une fiscalité incitative sur les dons caritatifs ou les fondations permettrait d'attirer les grosses transmissions hors du cadre familial.

Au-delà de son caractère académique, cette question de l'opportunité des retours familiaux permet d'expliquer les positions tranchées adoptées par les trois philosophies sociopolitiques sur des enjeux plus pragmatiques relatifs au rôle de la protection sociale aujourd'hui : quel volume global pour l'État-providence ? Quelles priorités entre les âges lui assigner : la redistribution doit-elle favoriser les retraités et la vieillesse ou, au contraire, se concentrer davantage sur les enfants et leurs jeunes parents ? Quels modes d'action privilégier : transferts monétaires, versés au tuteur de la personne visée (à l'instar des allocations familiales), ou bien services collectifs bénéficiant directement à la personne ?

Trois pensées antagonistes du social

Chaque paradigme du social traverse l'échiquier politique (on y trouve des sensibilités de droite comme de gauche) et regroupe des positions variées à l'égard du féminisme, par exemple. Mais chaque camp partage un certain nombre de croyances ou de postulats communs sur les trois piliers.

Pour la pensée multi-solidaire, la famille fonctionne comme métaphore des solidarités sur un plan intergénérationnel (l'amour des parents pour les enfants) comme social (nostalgie des rapports de proximité plus humains). Le statut de l'individu se définit, selon une logique

² Droit à l'héritage ou droit du sang qu'une législation multi-solidaire mettra en avant pour préserver la famille.

³ Le cas récent de Bill Gates (qui entend réserver la plus grande part de sa fortune à une fondation, après avoir doté généreusement ses enfants) apparaît à cet égard tout à fait représentatif de cette volonté « libérale ».

d'appartenance socio-générationnelle, par le fait qu'il est *frère* d'autrui à des degrés divers : il est membre de différentes familles, de sa cellule familiale propre à la communauté nationale, caractérisées par des droits et devoirs réciproques, en même temps que le maillon de diverses chaînes générationnelles de solidité variable. Cette pensée prône une division des rôles entre l'État, qui s'occupe d'abord des plus âgés (santé, retraite), et la famille qui se consacre d'abord aux plus jeunes ; mais dans chaque cas (jeunes ou vieux), la famille est censée avoir une action indispensable qui, chez la majorité des auteurs (comme Kohli) ne peut cependant s'exercer à plein sans une aide publique forte, *complémentaire* de l'État.

Aussi les transferts publics, d'un volume global important, sont-ils orientés en priorité, et sous forme le plus souvent monétaire, vers les parents et les aînés, à charge pour ces derniers de procéder aux investissements et transmissions idoines pour leur descendance : cette redistribution ascendante évite encore aux plus âgés de se retrouver livrés aux marchés et à leurs aléas. L'épisode de la canicule, dont les seules victimes auraient été des personnes âgées isolées, « sans famille », prouverait le bien fondé de cette approche.

La pensée de l'égalité citoyenne, croit, elle, en l'État. Elle veut instaurer une dépendance mutuelle directe entre la société nationale et chaque individu *citoyen*, doté en tant que tel de droits sociaux élevés, indépendamment de son âge, de son sexe, de son statut social, ou de sa génération (contemporaine ou future), mais qui se voit aussi imposer des devoirs (recherche d'emploi, prélèvements obligatoires importants, etc.) : c'est le principe de la « citoyenneté sociale universelle ». Cette relation privilégiée entre l'individu et l'État est renforcée par la volonté de dépersonnaliser les liens entre individus (contrairement à la pensée multi-solidaire) : ainsi, les solidarités familiales, notamment intergénérationnelles, sont-elles souvent jugées insuffisantes ou inefficaces, inégalitaires et en outre arbitraires ou perverses par les liens de sujétion affectifs, moraux ou économiques qu'elles imposent.

De volume considérable et visant à une redistribution plus égalitaire des ressources, l'État-providence est donc appelé à se *substituer* avec bonheur aux solidarités familiales pour l'éducation des enfants, l'insertion des jeunes adultes, ou les besoins des personnes âgées. Il préférera diminuer les transferts monétaires – allocations familiales et pensions – au profit de services collectifs à la personne jugés plus efficaces et équitables (crèches gratuites par exemple). Ses priorités sont orientées vers les « nouveaux risques » (jeunes non qualifiés, familles monoparentales, jeunes parents) et les dépenses « actives » d'investissement (éducation, formation professionnelle).

La pensée du libre agent fait confiance au marché et prône la liberté (de disposer de soi, posséder, entreprendre, échanger, transmettre, etc.) des individus, *agents* autonomes sur les marchés. Elle fait appel à la responsabilité individuelle de chacun, qui ne se limite pas à soi (s'assurer soi-même, avec une aide minimale de l'État, contre les risques de la vieillesse, par exemple), mais s'étend aux « non-agents », objectivement incapables de fonctionner sur les marchés : ses enfants et, au plan collectif, les pauvres ou handicapés – et aussi les

générations futures. La générosité qui découle de cette obligation morale est toutefois *sélective* pour éviter les méfaits de l'aléa moral : en d'autres termes, elle cesse quand l'enfant devient adulte ou l'indigent réintégré, afin de ne pas en faire des assistés.

Contre les redistributions intempestives alimentées par les luttes entre générations et le laxisme des politiques à courte vue, cette pensée milite pour une action publique minimale qui, dans un souci d'égalité des chances, serait orientée vers les plus jeunes. Les programmes redistributifs devraient être ciblés sur les plus démunis, en contrôlant l'octroi des aides, accordées seulement à ceux qui les « méritent ».

Politiques générales à mettre en œuvre : des oppositions irréconciliables

Pour conclure, donnons deux exemples d'application simplifiée de notre trilogie.

Comment augmenter les transferts entre vieux riches et jeunes pauvres ?

Transférer des ressources des vieux riches aux jeunes pauvres en phase d'insertion apparaît aujourd'hui particulièrement salubre dans notre pays, au double plan de l'équité intra- et intergénérationnelle. Les trois pensées du social proposent des solutions bien différenciées.

La pensée du libre agent souhaitera, en cette matière comme dans d'autres, promouvoir l'initiative privée et le mécénat en préservant la liberté de tester hors de la famille et en encourageant fiscalement les dons ou legs caritatifs effectués par les plus fortunés à des fondations ou à des œuvres de bienfaisance – surtout à celles qui seraient ciblées sur le soutien aux jeunes déshérités. Ce qui pourrait encore le conduire à augmenter la progressivité de l'impôt sur les héritages au-delà d'un certain seuil (voir Arrondel et Masson, 2010).

La pensée de l'égalité citoyenne préférerait « prendre » aux vieux riches en augmentant les prélèvements qui les toucheraient le plus : ce serait le cas d'un impôt progressif (ou de cotisations accrues) sur les revenus de retraite, ou encore d'une taxation progressive des revenus du capital ou du capital lui-même. Il serait alors possible de redistribuer davantage aux jeunes pauvres.

Soucieux d'éviter que les vieux riches se réfugient dans une attitude du type « après moi, le déluge », la pensée multi-solaire cherchera à les « intéresser » directement, par des mécanismes incitatifs, transparents et non manipulables, à la réussite des jeunes actifs les moins favorisés. L'idée serait, par exemple, d'indexer les retraites élevées, supérieures à un certain montant, sur l'évolution du taux de salaire d'embauche ou du taux de chômage des jeunes non qualifiés, ou tout autre indicateur qui affecte en priorité les plus démunis des nouvelles générations. De telles mesures accentueraient le caractère solidaire du système de retraite en *liant le sort* des retraités aisés à celui des jeunes pauvres, i.e. en instaurant un véritable partage des risques entre les deux catégories de la population : quand les jeunes

pauvres vont bien, les hautes retraites ne sont pas touchées ou augmentent ; s'ils éprouvent des difficultés, ces mêmes retraites diminuent à leur profit. Quintessence d'un programme multi-solidaire, le mécanisme renforcerait le lien intergénérationnel en introduisant une dépendance directe entre dépenses publiques de retraite et dépenses d'éducation ou de formation.

Quel avenir pour la retraite par répartition (à la Française) ?

Conçue comme un salaire différé et socialisé, la retraite française fonctionne, de manière très schématisée, comme un système néo-Bismarckien à prestations définies, mêlant assurance pure et redistribution : elle repose sur une logique d'assurance sociale censée assurer la continuité temporelle du revenu grâce à des taux de remplacement garantis. Son fonctionnement relève de la solidarité entre générations selon un mécanisme de réciprocité indirecte : la retraite versée aux générations précédentes ouvre aux actifs des droits, qui seront acquittés par les générations suivantes lorsque ces actifs seront devenus eux-mêmes retraités.

La pensée du libre agent ne prise guère un tel mécanisme qui fait que le niveau des pensions versées fait l'objet de négociations sociales et dépend finalement du bon vouloir des successeurs. Au-delà d'un filet de sécurité « universel » de taille réduite, opérant en redistribution pure, ils voudront promouvoir l'épargne retraite au sein de fonds de pension ou de comptes individuels à cotisations définies.

La pensée de l'égalité citoyenne sera en faveur d'un filet de sécurité de taille plus importante et prônera le développement d'équipements collectifs. Elle pourra par ailleurs proposer des comptes « notionnels » à la suédoise. À cotisations définies, ces comptes individuels fonctionnent cependant en répartition : l'épargne n'est que fictive et son taux de rendement, lié à la croissance de l'économie, serait garanti par l'État – en respectant donc un principe de solidarité nationale.

La pensée multi-solidaire entend, elle, conserver un système néo-Bismarckien fondé sur le taux de remplacement, en écartant *a priori* toute forme d'épargne ou de « quasi-épargne » (à cotisations définies) : individuelle ou collective, forcée ou non, réelle ou fictive, gérée par le public ou le privé, subventionnée ou non, à rendement déterminé par les marchés ou garanti par l'État, etc. Elle pourrait même proposer un *renforcement* des solidarités entre générations en liant les dépenses publiques d'éducation et de retraite. Les deux programmes seraient ainsi débattus ensemble : ce que recevraient les aînés dépendrait de ce qu'ils auraient fait pour les générations suivantes. Chaque génération devrait prendre conscience qu'elle ne peut se sauver seule, mais que le versement d'une pension conséquente à la précédente *et* l'investissement approprié dans le capital humain de la suivante sont les conditions requises pour recevoir à son tour une retraite adéquate...

Références

Arrondel L. et A. Masson (2010), « Taxer les héritages pour réduire les inégalités entre générations », ce numéro.

Esping-Andersen G. (1999), *Les trois mondes de l'État-providence*, PUF, Paris, (épilogue inédit) ; version anglaise, *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, 1990.

Esping-Andersen G. (2002), *Why We Need a New Welfare State*, Oxford university Press, Oxford

Kohli M. (1999), "Private and Public Transfers between Generations: Linking the Family and the State", *European Societies*, 1 (1), p. 81-104.

Masson A. (2009), *Des liens et des transferts entre générations*, Éditions EHESS, collection En temps & lieux, Paris.

Tableau 1

Transferts publics et privés entre générations : France actuelle (en % du PIB)

| Type | FAMILLE | | ÉTAT | |
|---|--|---|--|---|
| <i>Direction ou bénéficiaire</i> | Descendante | Ascendante | Moins de 60 ans <i>(80 % de la population)</i> | Plus de 60 ans <i>(20% de la population)</i> |
| <i>Transferts en espèces</i> | <p align="center"><i>Transferts entre adultes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Transmissions déclarées 5 % <li style="padding-left: 20px;">- dont Héritages 3 % <li style="padding-left: 20px;">- dont Donations 2 % • Aides financières 1,5 % <p>Total Retours Familiaux 6,5 %</p> <p align="center"><i>Dépenses d'éducation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais divers ? | <p align="center"><i>Transferts entre adultes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Donations rares • Aides financières 0,15 % | <ul style="list-style-type: none"> • Allocations familiales + maternité 2 % • Dépenses de santé + invalidité, etc. 5 % • Aides sociales (enfance, logement), RMI 1 % • Chômage 2 % • Dépenses d'éducation et formation continue 7 % <p>Total 17 %</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Pensions publiques + dépendance 13 % • Dépenses de santé 5 % • Accroissement de la dette publique 1-2 % <p>Total 20 %</p> |
| <i>Transferts en temps ou en nature</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Aides en nature • Temps d'éducation • Garde des petits-enfants • Co-résidence | <ul style="list-style-type: none"> • Soins ou services aux parents âgés • Prise en charge • Co-résidence | <ul style="list-style-type: none"> • Services aux familles (crèches, cantines) 1,3 % | <ul style="list-style-type: none"> • Services aux personnes âgées (soins de santé, maisons de retraite) 0,2 % |